

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-10

Objet : Financement d'actions dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Rapporteur : M. TOULOUZE, Adjoint au Maire

La Ville de Metz s'est engagée depuis septembre 2009 à sensibiliser le jeune public en matière d'utilisation d'engins motorisés à deux roues (nuisances sonores, comportements dangereux...), dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et avec le soutien de la MAIF.

A ce titre, un nouveau projet a été élaboré avec l'Université Paul Verlaine, en y associant les collégiens.

Il s'agit de construire conjointement avec le Service Audiovisuel et le Département « Information-Communication » de l'Université Paul Verlaine, un projet de définition et de réalisation de quatre clips-vidéo de prévention concernant l'usage par les mineurs de cyclomoteurs et de rappels des règles du Code de la Route.

L'objectif de ces clips-vidéo est de sensibiliser le public adolescent à la sécurité routière, aux règlements du Code de Route et de ses conséquences en cas de manquement à ces règlements.

Les quatre clips-vidéo sont destinés à être diffusés sur tous supports de communication (Internet, TV, bornes...) et ce le plus largement possible.

Dans ce contexte, il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de participer au financement du projet pour un montant total de 16 800 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire de 2011.

Le montant total de cette action est estimé à 18 500 € dont le plan de financement s'établit comme suit :

- | | |
|---|----------|
| - Participation Ville de Metz | 16 800 € |
| - Participation de l'Université – section SAM | 1 700 € |

La participation de la MAIF, partenaire de la Ville de Metz, s'élèvera à 1 000 € et viendra en déduction de la participation financière globale.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT l'engagement de la Ville de Metz, dans le cadre de son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, à œuvrer prioritairement en faveur de la sécurité routière et de la prévention dans l'usage, par les adolescents et les jeunes adultes, d'engins motorisés à deux roues,

CONSIDERANT la continuité d'une action pédagogique d'ampleur dans ce cadre, au titre de laquelle des actions de sensibilisation sont menées depuis deux ans en milieu scolaire,

CONSIDERANT l'intérêt de l'Université Paul Verlaine de Metz à proposer à ses étudiants du master « Information et Communication – Spécialité Métiers de la Communication territoriale et publique », des projets appliqués et professionnalisés d'intérêt général,

CONSIDERANT le savoir-faire pédagogique et technique de l'Université Paul Verlaine de Metz en matière de production audiovisuelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'approuver et de participer pour une dépense de 16 800 € au financement de la réalisation de quatre clips-vidéo relatifs à l'usage par les mineurs de cyclomoteurs et de rappels des règles du Code de la Route,

De solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

D'accepter la participation financière de la MAIF,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Isabelle KAUCIC
Adjointe au Maire

Service à l'origine de la DCM : Direction de la Politique de la Ville

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 10

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE